

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Bois-Francs tenue le **mardi 21 janvier 2025 à 19 h 30**, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francs Nord, Victoriaville, G6P 6S5 et à laquelle sont présents :

**Administrateurs membres du personnel**

Madame Audrey Allard  
Madame Mélissa Barthell  
Madame Janie Bédard  
Madame Isabelle Cantin  
Madame Sandra Houle

**Administrateurs membres parents**

Monsieur Stéphane Alain  
Monsieur Jonathan Guillemette  
Madame Marie-Ève Provencher  
Monsieur Sébastien Rheault

**Administrateurs membres de la communauté**

Madame Marie-Claude Chouinard  
Monsieur Jean-Philippe Hamel  
Madame Geneviève Martel  
Monsieur Nicolas Poliquin

Absences :

Madame Stéphanie Cloutier  
Monsieur Carl Mongrain

Sont également présentes :

Madame Marylène Plante	Directrice générale par intérim
M <sup>e</sup> Julie Garneau	Secrétaire générale et directrice des affaires corporatives
Madame Mélanie Garneau	Membre du personnel-cadre (sans droit de vote)

Est invité :

Monsieur Frédéric Gagnon	Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources matérielles
--------------------------	--

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jonathan Guillemette, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'administration à 19 h 30.

CA1-474-2501

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Mélissa Barthell propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que monsieur le président soit autorisé à inverser l'ordre des sujets selon son bon jugement.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

La directrice générale par intérim, madame Marylène Plante, apporte des réponses aux questions du public de la dernière séance en lien avec le réaménagement des bassins géographiques de l'école Monseigneur Grenier de Victoriaville:

*Serait-il possible de considérer davantage l'option de l'attrition pour l'école Monseigneur Grenier de Victoriaville pour permettre aux enfants déjà présents de terminer leur parcours dans la même école pour leur assurer une stabilité scolaire?*

- Cette possibilité a été considérée dans les tout premiers travaux, mais le nombre d'arrivées de nouveaux élèves (entre autres pendant la période estivale), le nombre d'inscriptions en maternelle 4 ans et le nombre d'inscriptions en anglais intensif demeurent des inconnus qui fluctuent d'une année à l'autre. Il est à noter qu'il y a plusieurs changements d'école administratifs à chaque année pour l'école Monseigneur Grenier.
- Cependant, il y a toujours la possibilité de faire une demande de changement d'école (demande annuelle). Les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année en 2024-2025 (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année en 2025-2026) seront priorisés.
- De plus, les élèves de 5<sup>e</sup> année présentement à l'école Monseigneur Grenier qui se dirigeront en 6<sup>e</sup> année en anglais intensif l'an prochain seront regroupés dans la même école.
- Pour les élèves en bas âge, du préscolaire à la 2<sup>e</sup> année, il n'est pas recommandé aux parents de faire une demande de changement d'école puisque ceux-ci risquent de ne pas pouvoir terminer leur parcours primaire à l'école Monseigneur Grenier. Le déplacement risque d'être plus difficile.

*Pourquoi ne pas avoir utilisé les écoles de La Ribambelle et Le Manège de Victoriaville pour accueillir les maternelles 4 et 5 ans?*

- Il n'y a pas assez de place pour accueillir tous les élèves de maternelle 4 et 5 ans dans la même école, ni même dans les deux (2) écoles.
- Il est démontré que les transitions en bas âge ont un effet plus grand sur les enfants plus jeunes.
- Année après année, le Centre de services scolaire des Bois-Francis reçoit plus d'une centaine de demandes de changement d'école concernant l'école La Ribambelle de Victoriaville. Les parents souhaitent avoir les petits du préscolaire dans leur école de quartier avec leurs frères et sœurs.

*Courriel garantissant la fréquentation de l'école Monseigneur Grenier aux enfants et à la fratrie :*

- Malgré plusieurs recherches, le Centre de services scolaire n'a pas été en mesure de retracer ce courriel supposément envoyé aux parents.
- Les parents présents n'ont pas été en mesure de démontrer qu'un tel courriel aurait été envoyé aux parents.

*Pourquoi avoir choisi les rues au pourtour et non le gros quartier où sont situés les blocs appartements et jumelés?*

- Le Centre de services scolaire des Bois-Francis a tenté plusieurs découpages et c'est celui qui a été présenté qui était le plus optimal.
- La résidence, pour la plupart des élèves déplacés, se trouve plus loin de l'école Monseigneur Grenier.
- Le transport scolaire est optimisé de cette façon.
- Pour le service du transport, les élèves qui habitent de l'autre côté du boulevard Pierre-Roux ne sont pas des marcheurs à cause de la dangerosité de la traversée du boulevard, raison pour laquelle il n'y a pas de brigadier.

En résumé, le Centre de services scolaire des Bois-Francis ne reviendra pas sur sa décision prise.

Le membre parent et président du conseil d'établissement de l'école Monseigneur Grenier, monsieur Stéphane Alain, va ramener le dossier au conseil d'établissement afin de préparer une transition plus douce pour les enfants et les familles touchés par ces changements.

CA1-475-2501

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE la secrétaire générale, madame Julie Garneau, a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration, dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Provencher que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCE :**

CA1-476-2501

**LETTRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION CONCERNANT L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE 2024-2025**

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la correspondance suivante :

- Lettre du ministre de l'Éducation concernant le respect de l'enveloppe budgétaire consentie au ministère de l'Éducation pour l'année financière 2024-2025.

Monsieur Sébastien Rheault propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt de cette lettre.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORTS DES DIRECTIONS :

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM :

La directrice générale par intérim, madame Marylène Plante, aborde les sujets suivants :

- 3 janvier : Dégât d'eau à l'école La Ribambelle de Victoriaville. Aucun impact sur les élèves.
- 8 janvier : Conférence de presse : inauguration de l'agrandissement de l'école Le Tandem de Victoriaville.
- 9 janvier : Le Centre de services scolaire des Bois-Francs a honoré 12 élèves dans le cadre d'une soirée 5 à 7 Distinction. En présence de leurs familles, 10 élèves ont reçu une *médaille académique* du Gouverneur général tandis que deux autres lauréates ont été distinguées par le prix *Personnalité de l'année*.
- 15 janvier : Rencontre du comité d'engagement vers la réussite.  
Confinement préventif à la Polyvalente La Samare de Plessisville. Cet événement a été géré en collaboration avec la Sûreté du Québec. Le ministère de l'Éducation a été avisé.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ÉDUCATIFS :

La directrice des Services éducatifs, madame Sandra Houle, aborde les sujets suivants :

- 10 au 14 février : *Journées de la persévérance scolaire* au niveau national.  
Mouvement régional : Top là!
- À venir : Un bilan qualitatif sera fait avec le syndicat de l'enseignement concernant l'aide à la classe.

SUJETS DE DÉCISIONS :

CA1-477-2501

PLAN TRIENNAL 2025-2028 – adoption

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francs doit adopter annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU QUE, conformément au paragraphe 2 de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, les municipalités et communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du Centre de services scolaire des Bois-Francs ont été consultées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le plan triennal pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Alain ce qui suit:

1. QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Bois-Francs pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 soit adopté;

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. QUE ledit plan triennal de répartition et de destination des immeubles soit transmis aux municipalités et communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire du Centre de services scolaire des Bois-Francis.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**CA1-478-2501**

**ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026 – adoption**

ATTENDU QUE, à la suite de l'adoption du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, le Centre de services scolaire des Bois-Francis délivre à ses écoles, centres de formation professionnelle et centres d'éducation des adultes un acte d'établissement, conformément à l'article 211 de *la Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 39, 79, 97.1 et 100 de *la Loi sur l'instruction publique*, les conseils d'établissement concernés par une modification ou par une révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre ont été consultés;

ATTENDU QUE le comité de parents a été consulté quant aux actes d'établissement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter les actes d'établissement tels que présentés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Audrey Allard ce qui suit :

1. QU'il soit pris acte de la révocation de l'acte d'établissement de l'école La Ribambelle de Victoriaville pour être intégré à celui de l'école Le Manège de Victoriaville;
2. QUE les actes d'établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour l'année scolaire 2025-2026 soient adoptés tels que présentés.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**CA1-479-2501**

**SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES ET LES CENTRES 2025-2026 – adoption**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 236 de *la Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francis doit déterminer les services éducatifs à être dispensés dans les écoles;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 244 de *la Loi sur l'instruction publique*, le comité des politiques pédagogiques a été consulté;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 193, paragraphe 5 de *la Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les services éducatifs à être dispensés dans les écoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Poliquin que les services à être dispensés dans les écoles du Centre de services scolaire des Bois-Francis, pour l'année 2025-2026, soient ceux déterminés selon le document déposé au soutien des présentes.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

CA1-480-2501

**POLITIQUE DE DOTATION EN RESSOURCES HUMAINES – adoption**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer l'ancienne politique de dotation en ressources humaines par une nouvelle;

ATTENDU QU'un projet de nouvelle politique de dotation en ressources humaines a été rédigé à cette fin;

ATTENDU QUE diverses consultations ont eu lieu relativement à ce projet de politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sébastien Rheault ce qui suit :

1. QUE la *Politique de dotation en ressources humaines* déposée en séance au soutien des présentes soit adoptée;
2. QUE l'ancienne politique de dotation en ressources humaines adoptée le 22 avril 1998 et amendée le 15 juin 2021 soit révoquée.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

CA1-481-2501

**CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES 2025-2026 – adoption**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francis doit établir le calendrier scolaire des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 254 de la *Loi sur l'instruction publique*, le calendrier scolaire des centres a été soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective concernée;

EN CONSÉQUENCE, madame Janie Bédard propose que soit adopté, tel que présenté, le calendrier scolaire des centres d'éducation des adultes du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour l'année 2025-2026.

**Unanimement résolu**

**ADOPTÉ**

**SUJET DE CONSULTATION :**

Aucun sujet de consultation n'est abordé.

**SUJETS D'INFORMATION :**

CA1-482-2501

**REDDITION DE COMPTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

ATTENDU QUE le conseil d'administration a délégué certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel-cadre en vertu du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs*;

ATTENDU QUE ces fonctions et ces pouvoirs ainsi délégués s'exercent sous la direction de la direction générale en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la direction générale doit rendre compte de la gestion de ces fonctions et pouvoirs délégués au conseil d'administration;

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QU'en vertu du document intitulé *Reddition de comptes au conseil d'administration en matière de délégation de pouvoirs*, les avis de décision de la direction générale et des cadres administratifs doivent être présentés au conseil d'administration en janvier et juin de chaque année à titre de reddition de compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Philippe Hamel de prendre acte de la présentation au conseil d'administration, à titre de reddition de compte, des avis de décision de la direction générale et des cadres administratifs, de juillet à décembre 2024, déposés au soutien des présentes.

**Unanimentement résolu**

**ADOPTÉ**

CA1-483-2501

**DÉCLARATION D'UN MEMBRE RELATIVE AUX NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – dépôt**

Madame Sandra Houle propose que soit pris acte du dépôt en séance au conseil administration de la *Déclaration relative aux normes d'éthique et de déontologie* du membre suivant : madame Marie-Claude Chouinard.

**Unanimentement résolu**

**ADOPTÉ**

CA1-484-2501

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PERSONNELS D'UN MEMBRE – dépôt**

Madame Isabelle Cantin propose qu'il soit pris acte du dépôt en séance au conseil d'administration de la *Déclaration des intérêts personnels* du membre suivant : madame Marie-Claude Chouinard.

**Unanimentement résolu**

**ADOPTÉ**

**DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre du conseil d'administration aura lieu le 18 février 2025.

CA1-485-2501

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Geneviève Martel propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 20 h 20.

**Unanimentement résolu**

**ADOPTÉ**

---

Jonathan Guillemette, président

---

Julie Garneau, secrétaire générale